



MAIRIE DE SALIÈS

janvier 2026
NEWSLETTER
trimestriel

Édito



Jean-François
ROCHEDREUX

L'année 2025 s'est terminée et avec elle s'achèvent également les derniers mois du mandat du conseil municipal actuel.

Tout au long du mandat, les élus ont été à votre service pour permettre à tous les Saliessois de bénéficier de la meilleure qualité de vie possible.

Nos actions en faveur de la protection de la biodiversité sont de nouveau reconnues par l'agence régionale de la biodiversité. La commune a été lauréate du label territoire engagé pour la nature pour la troisième fois consécutive pour la période 2025-2028.

L'ensemble du conseil municipal, ainsi que l'ensemble des agents de la commune se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2026.



SALIÈS EN IMAGE



Inauguration de la cantine et de la cour d'école le 27 septembre dernier



Le repas des aînés s'est déroulé le vendredi 12 décembre 2025



La végétalisation du préau de l'école a été réalisée



LE MODE DE SCRUTION CHANGE

ÉLECTIONS MUNICIPALES



15 et 22 mars
2026

Les nouvelles dispositions

Les élections municipales permettent d'élire les membres du conseil municipal de chaque commune : les conseillers municipaux. Certains d'entre eux seront également les représentants de la commune au conseil intercommunal (à Saliès, au conseil communautaire de la C2A).

Ils sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de six ans.

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans toutes les communes françaises quelle que soit leur taille.

Trois objectifs ont motivé ce changement :

- harmoniser les modes de scrutin ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales,

Quels changements pour Saliès

A Saliès, le nombre de conseillers municipaux est de 15. Chaque liste de candidats devra donc comporter 15 candidats (8 hommes et 7 femmes ou 8 femmes et 7 hommes). *Chaque liste pourra toutefois comporter 2 candidats de moins ou 2 candidats de plus : on peut donc avoir des listes à 13 ou 17 candidats.*

Afin de respecter la parité, le panachage n'est plus possible. Les bulletins qui seront glissés dans l'enveloppe devront être vierges de toute inscription, rayure ou autre signe graphique. Plus de possibilité de rayer des noms, d'en rajouter... Les bulletins de vote transformés ainsi que l'absence de bulletin dans l'enveloppe seront alors considérés comme blancs ou nuls.

Qui est élu ?

Dans le cas où **une seule liste** est présentée et dans la mesure où le nombre de suffrages est supérieur à 25 % des électeurs inscrits dans la commune, tous les candidats de la liste sont élus.

Dans le cas où **plusieurs listes** se présentent :

- si l'une d'entre-elles obtient la majorité absolue des voix (par exemple 65% des suffrages) au 1^{er} tour, elle obtient 8 élus + 65 % des 7 voix restantes (soit 5 élus). On se retrouve alors avec un conseil municipal composé de 13 conseillers de la majorité et 2 conseillers de la liste minoritaire.
- s'il n'y a pas de majorité absolue au 1^{er} tour, un 2nd tour a lieu et les mêmes règles de répartition des sièges est appliquée.

RQ : pour se maintenir au 2nd tour une liste doit avoir obtenu, au moins, 10 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Grâce au **télé-service «Interroger sa situation électorale»**, vous pouvez vérifier en

ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.



Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire **au plus tard le 6 février 2026**.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen,
- déménagement récent,
- acquisition récente de la nationalité française,
- droit de vote récemment recouvré.



MAIRIE DE SALIÈS

janvier 2026
NEWSLETTER

PROFESSION ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

L'assistant(e) maternel(le) est une personne qui moyennant rémunération accueille habituellement à son domicile ou en maison d'assistant(e)s maternel(le)s un ou plusieurs enfants confiés par les parents ou un service d'accueil familial (crèche familiale). Il doit être en mesure de garantir la sécurité, la santé, l'épanouissement des enfants accueillis et avoir des aptitudes éducatives. Il doit disposer d'un logement adapté permettant d'assurer le bien-être et la sécurité de l'enfant dans un climat chaleureux.

Il s'agit d'une profession réglementée par le code de l'action sociale et des familles. Les capacités et compétences pour l'exercice de la profession sont définies réglementairement par le décret n° 2012-364 du 15 mars 2012.

L'agrément est obligatoire. La décision d'agrément est délivrée par le Président du Département, après une évaluation par le Service de Protection Maternelle et Infantile et de l'adoption (PMI-A), des capacités et des compétences du candidat ainsi que des conditions d'accueil de son logement.

Les conditions pour exercer le métier d'assistant maternel

- Être en âge légal de travailler,
- Avoir la nationalité française, être un ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou titulaire d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle,
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale incompatible avec l'exercice de la profession,
- Avoir un logement sécurisé et adapté aux enfants en bas âges,
- Maîtriser le français oral, (l'écrit est nécessaire pour rédiger le contrat de travail, le livret d'accueil, se présenter aux épreuves de la formation obligatoire)
- Avoir une santé compatible avec l'accueil de jeunes enfants,
- Avoir suivi la formation obligatoire et satisfait aux évaluations.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois soutient les assistantes maternelles en exercice ou qui veulent s'installer sur son territoire.

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTES MATERNELLES

Aide financière pour l'achat de matériel de puériculture, éducatif, culturel ou de sécurisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs.

Primo installation*	Renouvellement agrément	Extension agrément**
1 000 €	500 €	500 €

* Pour un 1^{er} agrément ou une 1^{re} installation sur l'agglomération
** Par place supplémentaire

- Sur présentation de factures et dans la limite de 80% des dépenses
- S'adresse aux assistantes maternelles exerçant à leur domicile ou en Maison d'assistantes maternelles (MAM).

Ces aides viennent s'ajouter aux aides de la CAF, qui verse une prime d'installation de 1 200 €

La commune de Saliès ne compte plus à ce jour aucune assistante maternelle.



MAIRIE DE SALIÈS

janvier 2026
NEWSLETTER

EAU ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

La gestion de la **distribution de l'eau et de l'éclairage public** sont, depuis plusieurs années, des **compétences de la C2A** (communauté d'agglomération de l'Albigeois). La commune de Saliès signale les aménagements et les pannes à la C2A qui engage alors les travaux demandés.

L'agent technique ainsi que les élus sont à l'écoute des habitants pour recueillir les remarques de chacun.

A ce jour, les travaux en cours sont :

- la réfection de l'éclairage public au centre bourg
- la réparation de l'éclairage solaire de l'arrêt de bus de Lendrevié.

Les travaux effectués depuis quelques années sur l'éclairage public ont permis de faire de réelles économies puisque nous sommes passé d'une consommation d'environ 4000w dans les années 2010 à une consommation de 300w sur le bourg aujourd'hui.

Il y a quelques semaines, certains d'entre-vous nous ont signalé une fuite au château d'eau... Il est bon de rappeler que la maintenance d'un château d'eau incombe au distributeur d'eau, en l'occurrence, à Saliès, Véolia. Cette maintenance qui comporte notamment une purge des circuits est effectuée une fois par an. Toute l'eau est évacuée vers le fossé qui longe la route départementale et qui, actuellement, est bouché... L'eau s'est donc évacuée sur la route entraînant avec elle les feuilles mortes présentes dans le fossé, ce qui a pu donner l'impression d'une fuite.

Le saviez-vous

Au 1^{er} janvier 2025, il y a en France...

21 métropoles
14 communautés urbaines
230 communautés d'agglomérations
989 communautés de communes
4 communes isolées (îles bretonnes)

Pour un nombre Total de 34 875 communes
Les différences entre communautés se jouent sur le niveau de coopération

AMÉNAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

Nous avons terminé les travaux des bâtiments de la nouvelle cantine, de l'agrandissement de la salle des fêtes et de la salle du futur fablab. Il restera à imaginer l'aménagement des abords des salles et de l'école.

En attendant de pouvoir rendre ce lieu plus convivial et plus agréable notamment avec de la végétalisation, nous allons faire quelques aménagements provisoires à l'entrée des salles, avec des tapis brosses qui éviteront de salir les salles.

Le projet de réaménagement de la place n'est pas abandonné, il faut simplement faire les choses étape par étape et de façon compatible avec les finances de la commune pour rester dans des budgets maîtrisés.

Les travaux de la cantine et du préau ont pris plus de temps que prévu, ce qui a décalé tout le processus qui permettait d'engager le projet de la place.

En effet, du point de vue technique, il était préférable de faire ces gros travaux sur les bâtiments avant de faire ceux de la place. Du point de vue budgétaire, il était indispensable d'avoir clôturé les deux projets et d'avoir récupéré les subventions afférentes pour pouvoir enclencher un nouveau cycle de travaux.





MAIRIE DE SALIÈS

janvier 2026
NEWSLETTER

L'ADMR* à votre service

L'année 2025 s'est terminée.

9 bénévoles, 2 salariées se retrouvent régulièrement pour la bonne conduite de l'association ainsi que 15 aides à domicile qui accompagnent et aident les personnes en situation de handicap ou âgées dans les actes essentiels et les activités ordinaires de la vie quotidienne.

Plusieurs manifestations ont pu être organisées, salle du Quartz au Séquestre : le goûter de la galette des Rois, la tombola, la pièce de théâtre « j'y suis, j'y reste », salle des fêtes à Rouffiac, le Forum des Associations, le brunch avec les aides à domicile, la Journée des Aidants avec la présence du Dr Pradines, bénévole à France Alzheimer.

Avec l'aide de l'ADMR, tout individu, famille, personne âgée ou handicapée peut vivre et rester dans son environnement familial.

Une permanence le lundi et le jeudi est assurée de 9 H à 12 H, salle du Quartz au Séquestre, 28 avenue St Exupéry.

Contact : 05 63 76 58 37

Mail : carlus@admrtarn.fr

*ADMR : aide à domicile en milieu rural



La bibliothèque Atout Lire, c'est :

- + 5 000 ouvrages prêts à être « dévorés », pour tous les âges, des plus petits (albums) aux plus grands (livres large vision)
- + l'achat de nouveautés plusieurs fois par an
- + l'accueil des classes de la maternelle au CM2 un jeudi sur 2 pendant l'année scolaire
- + l'ouverture au public 2 fois par semaine
- + la « bibliothèque à domicile » pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer (contactez-nous)
- + une offre d'adhésion gratuite de un an par foyer à l'occasion de la naissance d'un enfant ou d'un emménagement à Saliès
- + une équipe de 10 bénévoles motivés pour ouvrir la bibliothèque au plus grand nombre
- + des animations :

Le 20 septembre nous avons proposé une matinée « Univers Manga » animée par Nicolas, passionné. Les enfants se sont essayés au dessin Manga avec Julie, pendant que les parents pouvaient mieux cerner avec Nicolas les composantes de cet univers.

A venir :

Le vendredi 23 janvier 2026 à 20 h : dans le cadre des Nuits de la lecture, une soirée autour du thème de l'année « Villes et campagnes » vous est proposée. Il y aura des textes lus, des échanges, une collation pour finir agréablement la soirée. Ouvert à toutes et tous dans la limite des places disponibles (réservation au 06 87 97 21 63).

Informations pratiques

Adhésion : 10 € par famille et par an

Horaires d'ouverture : lundi 16 h 30 – 18 h 30
mercredi 16 h – 18 h

Uniquement le mercredi pendant les petites vacances.
Rue Charles d'Aragon (à côté de l'école)

Contact : C. Gascon 06.87.97.21.63
C. Vaugarny 05.63.79.08.64/bibli.atoutlire@gmail.com

Toute l'équipe de la bibliothèque vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année !



MAIRIE DE SALIÈS

janvier 2026
NEWSLETTER

ET SI ON MANGEAIT A LA CANTINE ?

Vous êtes Saliésois ou parents d'élèves?
Venez manger avec les enfants de l'école!
Le lundi ou le vendredi à 12h45
1 ou 2 personnes
Pas plus d'une fois par trimestre!
Pas de possibilité d'avoir les menus à l'avance!
Le repas peut être végétarien, ou avec viande ou poisson
Coût d'un repas : 7 euros
Réservation minimum 10 jours à l'avance
par mail mairie@salies-tarn.fr ou téléphone au 05,63,48,19,30

Mathilde nous partage ses recettes

velouté haricot blanc potimarron thym (6 personnes)

2 oignons
1 potimarron
200g de haricot blanc sec
50g de thym
Sel poivre



La veille faire tremper les haricots blancs dans de l'eau froide et réservez au frigo.

Le jour j : laver éplucher les oignons et le potimarron, tailler grossièrement en enlevant les graines du potimarron. Égouttez les haricots.

Faire revenir dans un peu d'huile d'olive à feu doux les oignons, puis ajouter le potimarron et le thym. Bien remuer. Ajouter les haricots blancs. Recouvrir d'eau à hauteur. Laisser cuire 30 min après ébullition. Puis mixer.

Ajouter du sel et poivre à votre convenance et si envie un peu de crème de riz pour encore plus d'onctuosité.

CALENDRIER DES COLLECTES

Le calendrier des collectes est disponible en papier à la mairie ou en ligne
<https://www.grand-albigeois.fr/vivre-ici/gerer-et-reduire-mes-dechets/jours-de-collecte/>

Mairie de Saliès

1, rue du Petit-Bois 81 990 Saliès

Tél.: 05 63 48 19 30

Site internet : www.salies-tarn.fr

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h Mardi de 9h à 18h30

Jeudi de 9h à 18h30 - Vendredi de 9h à 12h

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU VILLAGE

L'agglomération met en oeuvre le schéma directeur de la rénovation de tout l'éclairage public obsolète des seize communes.

L'objectif est de diminuer fortement les consommations grâce à l'utilisation de led et de remplacer les éclairages mercure, sodium et boules.

La consommation est passée de 5 690 869 kwh pour un coût de 1 135 878€ en 2022 à 3 614 789 en 2024 pour un coût de 662 493€ soit une baisse de 36 %.

Cette baisse est due à l'extinction généralisée sur la quasi totalité des communes et à la rénovation des équipements en led.

Pour ce qui concerne Saliès, l'intégralité de l'éclairage du village a été rénové, ce qui permet d'avoir un meilleur éclairage pour une consommation bien moindre.



NOS JOIES

Naissance :

Nathanaël POUCHÉ né le 26 septembre 2025

NOS PEINES

Décès :

Michel ALQUIER

Bernard BUGAREL

Liliane BOGNIER épouse DRUCKER

Directeur de publication : Jean-François ROCHEGREUX

Contributions : Adeline TARRY, Jacky MIQUEL

Impression réalisée par VENDREDI 3

sur papier 100 % recyclé